



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)





Sommaire

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Les grands principes de la PSC
- Volet santé
- Le périmètre
- Le dispositif
- Le déploiement



Quelques acronymes

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- PSC : protection sociale complémentaire
- OC : organisme complémentaire
- OS : organisations syndicales
- EP : établissements publics, autorités publiques indépendantes et autorités administratives indépendantes





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les grands principes de la PSC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



De quoi parle-t-on ?

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- La protection sociale complémentaire comprend **deux volets** :
 - **Santé** : maladie, maternité ou accident
 - **Prévoyance** : incapacité de travail, invalidité et décès
- Le volet santé complète le régime obligatoire d'assurance maladie (pas d'impact sur le régime obligatoire)
- Le volet prévoyance complète les dispositions statutaires



Historique

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Jusqu'en 2024 les employeurs publics avaient la possibilité de référencer un ou plusieurs organismes avec une contribution financière limitée au seul financement des mécanismes de solidarité. Ce référencement couple dans un même contrat santé et prévoyance. L'adhésion est facultative.
- Pour le pôle ministériel, l'offre référencée est celle de la MGEN. 2057 agents actifs ont choisi d'y adhérer à fin 2023. La contribution ministérielle en 2023 était de 591 k€.
- En complément, depuis 2022, tous les agents disposant d'une complémentaire santé ont la possibilité de demander à l'employeur public une contribution de 15€/mois (4,7M€ en 2023)



Les évolutions récentes

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La négociation entre l'Etat et les organisations syndicales a permis la signature de 2 protocoles d'accord interministériels :

- **Le volet Santé** : signé le 26/02/2022, il définit pour l'ensemble de la Fonction publique d'Etat un panier de soin de base et le principe de contrats collectifs à adhésion obligatoire avec co-financement des employeurs.
- **Le volet prévoyance** : signé le 20/10/2023, il prévoit des améliorations importantes de la couverture statutaire (mise en œuvre progressive jusqu'en 2027) ainsi que la possibilité pour les employeurs de mettre en place un contrat de complémentaire prévoyance à adhésion facultative.



Les implications

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

=> 2 contrats différents pour les agents et pour l'employeur dans tous les ministères

⇒ **L'assureur est chargé d'appliquer les garanties prévues dans les accords , ni plus, ni moins.**

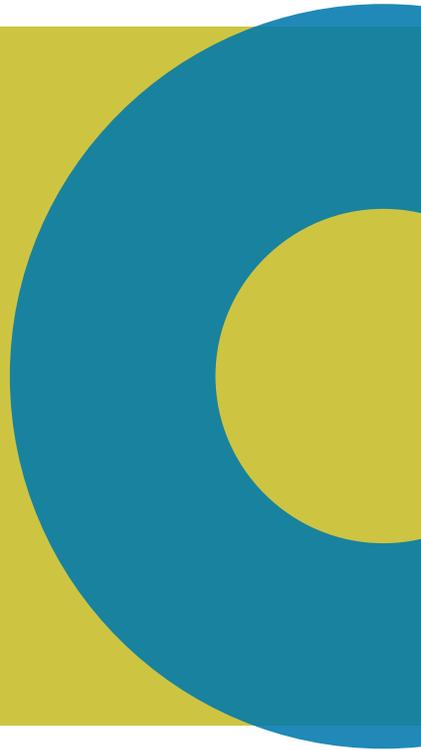


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Volet santé



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



La déclinaison ministérielle

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Pour le volet Santé le MTECT a signé avec les organisations syndicales un accord majoritaire le 20/10/2023. Cet accord décline l'accord interministériel en définissant trois niveaux d'option ainsi que les mécanismes de solidarité.
- Le dispositif ministériel associe outre les services du ministère l'essentiel des établissements publics ainsi que les AAI (hors ASN et EPSF) afin d'accroître l'attractivité du contrat ministériel (plus de 60 000 agents).
- L'objectif est de disposer d'un contrat opérationnel permettant une couverture des agents à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La procédure de consultation, lancée dans le respect des règles de la commande publique, a été engagée le 03/11/2023



Les objectifs

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Garantir une couverture optimale pour tous les agents au meilleur coût**
- Prendre en charge **la moitié du coût total** du dispositif Santé
- Mutualiser les risques pour plus de **solidarité**
- Proposer une couverture pour les ayants droit et retraités
- Avec un nouveau dispositif en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2025**



Les avantages pour les bénéficiaires – Volet Santé

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Une couverture de tous les agents par le biais d'un **contrat collectif obligatoire qui facilite la mutualisation des risques**
- Un **financement à 50%** de la cotisation du panier de soins en moyenne directement par l'employeur au lieu des 15€ mensuels remboursés depuis 2022
- Une cotisation indifférente à l'âge et à l'état de santé ; partiellement dépendante du revenu (**solidarité**)
- Des **garanties de base identiques pour tous** les bénéficiaires (panier de soins) + des possibilités d'options

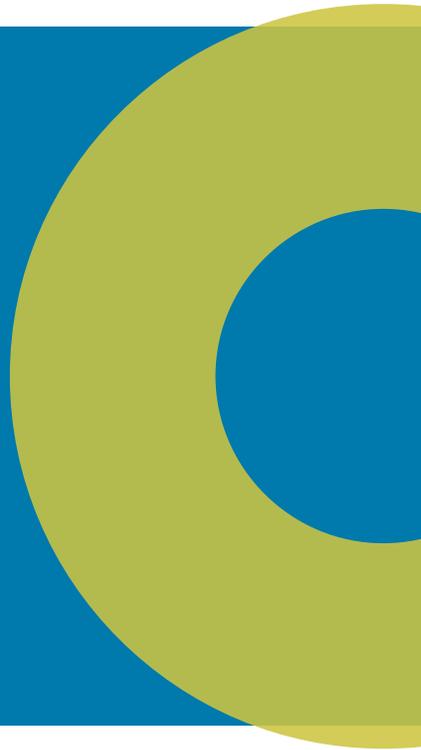


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le périmètre



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Qui est concerné ?

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Tous les agents du MTECT,
- Les militaires en détachement MTE (AAM et PTEM)
- Les fonctionnaires stagiaires
- IPEF sur emploi fonctionnel
- Les contractuels de droit public et privé (cotisation réduite pour les contractuels affectés en Alsace- Moselle), quelque soit la durée
- Les ouvriers de l'Etat - OPA
- Apprentis, stagiaires avec rémunération
- Agents d'autres ministères affectés au MTECT (PNA entrante)
- Agents du MTECT affectés à l'étranger (panier de soins adapté)



Le périmètre

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

• **Sont exclus :**

- Vacataire à la tâche (paysagiste, architecte urbaniste...), Personnel payés à la tâche (paysagiste, urbaniste...),
- Marins du commerce
- Engagés du service civique,
- Et de nombreux cas de suspension de la PSC...



Les cas de dispense

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'affiliation peut faire l'objet de dispense sous condition de disposer d'une des couvertures suivantes :

- D'être bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire (CSS)
- D'être couvert par un contrat individuel Santé
- De bénéficier d'une couverture collective à adhésion facultative ou obligatoire en tant qu'ayant-droit

La possibilité de dispense est ouverte jusqu'à la date d'échéance du contrat individuel dans la limite de 12 mois. La dispense devra être justifiée par la production de justificatifs.

→ **Fin de la participation forfaitaire de 15€**

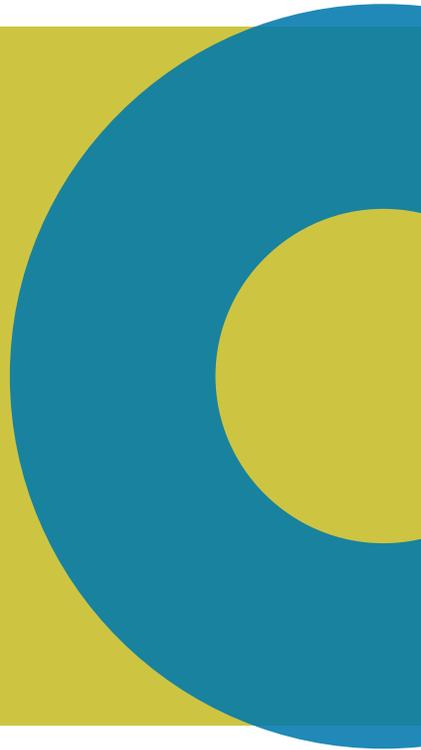


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le dispositif



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Réforme de la Protection Sociale Complémentaire Santé : en synthèse

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Contrat individuel
- Contrat facultatif référencé (MGEN)
- Participation de l'employeur 15€ forfaitaires

Situation
actuelle

- Contrat collectif obligatoire
- Participation employeur de 50 % en moyenne

Un panier
de soins
socle

Situation
après réforme

Commun à tous
les ministères
Un contrat porté
par le ministère

Part agent
directement
prélevée sur le
salaire

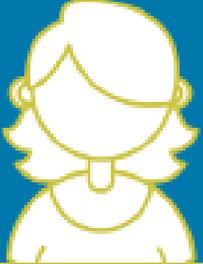
Des
garanties
optionnelles

Renforcement
du paniers de
soins
Prise en charge
employeur à
50% pour
l'agent actif,
plafonnée à 5€



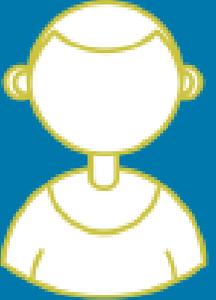
Le dispositif

AGENT ACTIF

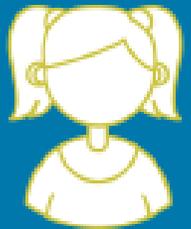


Adhésion obligatoire

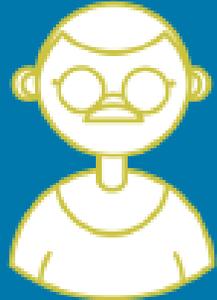
AYANTS DROIT ET AGENTS RETRAITÉS



Conjoint



Enfants



Agent retraité

Adhésion facultative



La PSC au MTECT

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Des garanties socles (panier de soins) **identiques** qui s'imposent à tous les ministères
- **3 garanties optionnelles en renfort du panier de soins**
- **La cotisation mensuelle sur le panier de base**, en fonction de la rémunération de chacun, s'établira entre **environ 30€ à 45€** une fois la part employeur déduite,
- **Les cotisations des options sont comprises entre environ 3€ et 11€, part employeur déduite**



Les solidarités du dispositif

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les solidarités du dispositif sont prévues par les textes **et s'appliquent quelque soit l'organisme retenu** – il y en a 3 incluses dans le dispositif :

- Le **plafonnement de la cotisation des retraités** : maximum 175% de la cotisation d'équilibre
- La **gratuité à partir de 3ème enfant** (les deux premiers ont une cotisation de 50 % de la cotisation d'équilibre)
- La **portabilité** = permet aux anciens agents non retraités inscrits comme demandeur d'emploi de bénéficier de la gratuité du dispositif jusqu'à 12 mois



Extrait des garanties du dispositif (garanties complètes disponibles sur l'intranet)

Poste de soins	Panier de soins interm.	Garanties optionnelles		
	Remboursement	Option 1	Option 2	Option 3
Soins courants				
Honoraires médicaux				
Consultations / Visites de médecins généralistes				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	100%	100%	150%	200%
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	100%	100%	130%	180%
Consultations / Visites de médecins spécialistes				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	150%	150%	170%	200%
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	130%	130%	150%	180%
Actes techniques médicaux				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	150%	150%	170%	200%
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	130%	130%	150%	180%
Actes d'imagerie médicale				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	130%	130%	170%	200%
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	100%	100%	150%	180%



Les couvertures proposées

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Panier de base

Avec l'option 1

Avec l'option 2

Avec l'option 3

Soins courants

Optam & Secteur 1
100 %, soit 26 €

Optam & Secteur 1
100 %, soit 26 €

Optam & Secteur 1
150 %, soit 39 €

Optam & Secteur 1
200 %, soit 53 €

Consultation Généraliste

Hors Optam
100 %, soit 23 €
[Voir le détail](#)

Hors Optam
100 %, soit 23 €
[Voir le détail](#)

Hors Optam
130 %, soit 29 €
[Voir le détail](#)

Hors Optam
180 %, soit 41 €
[Voir le détail](#)



Les couvertures proposées

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Panier de base

100 % santé
Entièrement
remboursé

Hors 100 % santé
170 €, dont 50 € de
monture

[Voir le détail](#)

Avec l'option 1

100 % santé
Entièrement
remboursé

Hors 100 % santé
230 €, dont 70 € de
monture

[Voir le détail](#)

Avec l'option 2

100 % santé
Entièrement
remboursé

Hors 100 % santé
325 €, dont 85 € de
monture

[Voir le détail](#)

Avec l'option 3

100 % santé
Entièrement
remboursé

Hors 100 % santé
380 €, dont 100 € de
monture

[Voir le détail](#)

Verres simples et
monture



Les couvertures proposées

Panier de base

Avec l'option 1

Avec l'option 2

Avec l'option 3

Orthodontie
remboursée

250 %, soit 483 € /
semestre
[Voir le détail](#)

250 %, soit 483 € /
semestre
[Voir le détail](#)

300 %, soit 580 € /
semestre
[Voir le détail](#)

350 %, soit 677 € /
semestre
[Voir le détail](#)

Orthodontie non
remboursée

400 € / semestre
[Voir le détail](#)

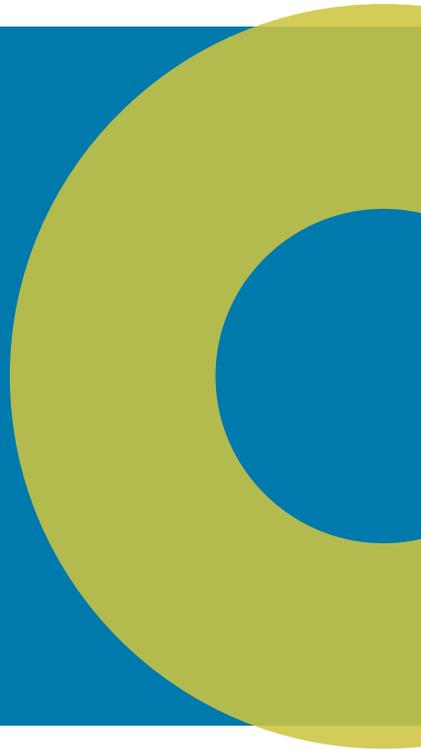


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le déploiement



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Calendrier de déploiement du dispositif

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

OC = organisme de complémentaire santé



Pré-affiliation
(en masse au
démarrage)

L'Employeur transmet
la liste des bénéficiaires
à l'OC

Confirmation
individuelle

- L'agent est contacté par Alan
- L'agent transmet les données nécessaires à l'affiliation ou demande une dispense
- Le cas échéant, l'agent choisit une option et affine ses ayants droit

Gestion
dispense

Responsabilité
employeur
Gestion déléguée
à l'OC

Affiliation

L'OC éditera la
carte Tiers
Payant

Agent pré-affilié
ou dispensé



Modalités opérationnelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL

- Participation de l'agent au contrat collectif prélevée **directement sur la paie**

403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€		5,25
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€		169,83
404598	FORFAIT SOCIAL	€		1,20
411050	CONTRIB.PC	€		1300,54
411052	CONTRIB.PC IMT	€		79,30
411058	CONTRIBUTION ATI	€		5,60
501080	COT SAL RAPP	€	17,50	
501180	COT PAT RAPP	€		17,50
554500	COT PAT VST MOBILITE	€		35,02
72XX76	PSC SANTE PART FORFAITAIRE (1)	€	20,00	
72XX77	PSC SANTE PART VARIABLE (2)	€	15,96	
72XX78	PSC SANTE PART ADDITIONNELLE ACTION SOCIALE (3)	€	0,72	
72XX79	PSC SANTE PART ADDITIONNELLE AIDE RETRAITES (4)	€	0,18	
72XX80	PSC SANTE PART EMPLOYEUR (5)	€		50,00

- Cotisations facultatives réglées directement par l'agent à l'assureur
- Transmission des informations à l'assureur par l'employeur



Calendrier de déploiement du dispositif

- 11/06
- 13/06
- 25/06 11h
- 27/06 10h
- 4/07 14h30
- 11/07 10h
- 18/07 14h30

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Juin/ Juillet 2024 :**
 - Communication agents via des webinaires
 - Pages intranet régulièrement mises à jour avec une FAQ, portail RH
 - Site internet mis en place par Alan avec simulateur pour estimer la cotisation
- **Septembre 2024 :**
 - Communication agents via des webinaires dédiés aux processus d'affiliation et de dispenses, intranet, Portail RH et site internet Alan
 - Webinaires « formation » dédiés aux services RH de proximité et des gestionnaires Paye



Calendrier de déploiement du dispositif

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Octobre 2024 :**
 - Processus prise de contact : mails envoyés par Alan aux agents pour affiliation ou dispense éventuelle, organisation de permanence
 - Communication agents via des webinaires dédiés aux processus d'affiliation et de dispenses, intranet et site internet Alan
 - Démarrage Phase 2 - gestion courante de la PSC
- **Novembre 2024 :**
 - Fin du processus de prise de contact, les agents n'ayant pas répondu seront affiliés d'office.
- **1^{er} Janvier 2025 : les agents sont couverts par le contrat d'Alan**



Merci de votre attention

Informations complémentaires :

- Consultez le portail intranet national <https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/>
- Suivez le fil d'Ariane : Ressources humaines > Action sociale : aides et prestations > Santé-prévoyance : protection santé complémentaire

Alan, partenaire santé des agents MTECT et des établissements publics et autorités administratives/publiques associés



Webinaire agents

58€ sur 70€ remboursés



€48 par Alan >

€10 par la Sécurité sociale >

€12 de votre poche >

Nutrition



Parler avec
Par message



Stress >



Evaluer vos besoins de prévention

Suivi de santé, sommeil, alimentation, stress...



Generalist



Dr Demesy
Sports



Dr Bertels
Nutritionist



Prendre rendez-vous chez le der

Dernière visite : il y a 3 ans

Agenda

- 1 - Présentation d'Alan
- 2 - Votre offre Alan : les tarifs, les garanties
- 3 - Votre expérience en tant que membre assuré
- 4 - Votre transition, en toute simplicité





Présentation d'Alan

Alan, votre partenaire santé tout-en-un



Prévention & accompagnement santé

Médecins et spécialistes dans la poche

Espaces santé thématiques

Programmes de prévention physique et mentale



Gestion et conseil

Processus automatisés et simplifiés

Accompagnement RH et données transparentes

Boîte à outils RH sur la qualité de vie au travail

Assurance santé

Simplicité d'utilisation

Garanties et prix transparents

Remboursements éclairs

Support rapide, multicanal et proactif

Plus de 27 000 entreprises et institutions et 530 000 membres font confiance à Alan



Institutions et établissements publics



Entreprises du secteur privé



Time for the Planet



“La meilleure plateforme de gestion sur le marché aujourd’hui.”

Audit Sia Partners
[mai 2023]



4.5/5



Google

Sécurité Sociale et Alan - quelle différence ?



L'Assurance Maladie Obligatoire (la "sécu")

CPAM
(Caisse Primaire
d'Assurance Maladie)

Elles **remboursent une partie des soins que vous effectuez**.
La branche maladie de la sécurité sociale est représentée par *Ameli* pour le Régime général et par la MGEN pour certains fonctionnaires.

La MGEN
(Centre de gestion du
Régime Obligatoire)

La CPAM ou la MGEN reste votre centre de sécurité sociale



Alan

Votre **assurance santé complémentaire**.

Nous complétons les remboursements de la Sécu, et nous **remboursons certains actes non pris en charge** par la Sécu comme l'ostéopathie, les chambres particulières, la contraception non remboursée



Votre **offre** Alan

Des garanties fixées par négociation interministérielle et ministérielle, avec un socle de base et 3 options pour compléter sa couverture



Accédez à votre grille de garanties

Des explications claires : le tableau des exemples

Grille de garanties



Le tableau de garanties de la couverture de base a été définie par [l'arrêté du 30 mai 2022](#). Le tableau de garanties de la couverture optionnelle est le fruit de [l'accord ministériel du 20 octobre 2023](#).



Les garanties comprennent le remboursement de la sécurité sociale et sont exprimées en % de la base de remboursement de la sécurité sociale (sauf mention contraire).
La mention "Frais réels" implique une couverture totale des frais engagés.

	REBOURSEMENT Paiement de soins	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
HOSPITALISATION				
Honoraires	OPTAM/OPTAM-CO 150%	150%	170%	220%
	Non OPTAM/OPTAM-CO 130%	130%	150%	200%
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait patient urgence	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels

Exemples de remboursements



Note : les montants de remboursements indiqués comme suit : XXX/XXX/XXX/XXX€ correspondent aux remboursements avec la couverture de base/l'option 1/l'option 2/l'option 3.

	Tarif le plus souvent facturé/registrements	Base de remboursement de la sécurité sociale (SS)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20€ (15€ en service psychiatrique)	0€	0€	20€ (15€)	0€
HOSPITALISATION Séjours avec actes lourds - Privé					
Frais de séjour	794,12€	794,12€	770,12€	24€	0€
Honoraires chirurgien adhérent OPTAM ou OPTAM-CO	422€	271,70€	271,70€	135,85/135,85/ 150,30/150,30€	14,45/14,45/ 0/0€
Honoraires chirurgien secteur 2					

Exemples concrets de dépenses médicales



Soins réalisés	Estimation coût moyen	Remboursement maximal Socle	Remboursement maximal Option 1/2/3	Votre reste à charge
 Consultation chez le généraliste Optam	26,50€	24,50€	-	2€ de participation forfaitaire
 Consultation chez le dermatologue Optam	52 €	45€	45€/52€/52€	Socle : 7€ Option : 7€/0€/0€
 Prothèse dentaire (couronne céramo-métallique sur molaire)	554€	450 €	450€/480€/510€	Socle : 104€ Option : 104€/74€/44€
 Ostéopathe	50 €	40 € max 2 séances /an	50 € max 5 séances /an	Socle : 10€ Option : 0€/0€/0€
 Verres simples	107€/verre	60€/verre	80€/107€/107€/verre	Verre - Socle : 46€ - Option : 27€/0€/0€
 Monture	142€/monture	50€/monture	70€/85€/100€/monture	Monture - Socle : 92€ - Option : 72€/57€/42€

*Remboursement maximum comprend le montant remboursé par l'Assurance Maladie Obligatoire + Alan

Un simulateur de cotisations mis à votre disposition très prochainement



Votre salaire brut 1500 €

Niveau de couverture [Comparer les options](#) Sans option

Général Alsace / Moselle

32 € / mois
à votre charge

Exemple fictif

SOUHAITEZ-VOUS UN CONJUGÉ ?

Conjoint Oui Non

Enfants (jusqu'à 20 ans)
Le 3ème enfant et les suivants sont gratuits 0

Enfants (de 21 à 25 ans) 0

Part employeur
40 € payés par votre employeur

Part agent
32 € déduits de votre fiche de paie

Une FAQ pour vous aider



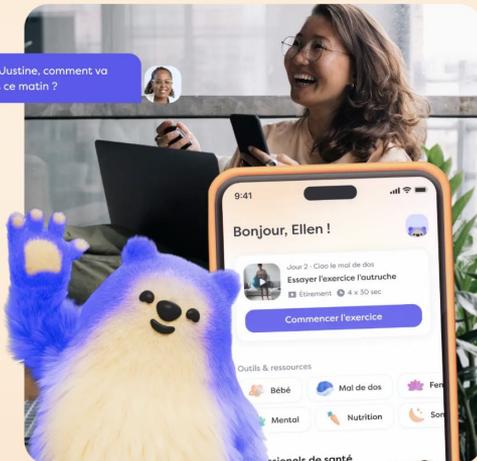
La FAQ des agents du MTECT et établissements/autorités associés

Agents du MTECT, du MTE, du SEM et leurs services coordonnés, votre employeur a choisi Alan pour que vous preniez soin de votre santé au quotidien. Vous trouverez sur cette page des réponses claires et précises aux questions les plus fréquemment posées dans le cadre de la PSC et de la transition avec Alan.

👉 N'hésitez pas à utiliser la fonction "rechercher" (ctrl + F) afin de naviguer plus facilement au sein de la FAQ.

- ✓ 0. Généralités sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)
- ✓ 1. Périmètre de la réforme
- ✓ 2. Contrat
- ✓ 3. Eligibilité et Obligations
- ✓ 4. Tarification
- ✓ 5. Accès à l'information
- ✓ 6. Résiliation et transition
- ✓ 7. Cas Particuliers
- ✓ 8. Agent retraité
- ✓ 9. Politique de confidentialité
- ✓ 10. Autres Dispositions

Bonjour Justine, comment va votre fils ce matin ?



Votre FAQ dédiée

www.alan.com/fr-fr/l/faq-agent-mtect



0. Généralités sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Qu'est-ce qu'une complémentaire santé ?

Sur quel fondement la PSC est-elle obligatoire pour les agents actifs ?

À partir de quand un contrat collectif et obligatoire s'appliquera-t-il ?

Qu'advient-il de la complémentaire santé historiquement référencée ?



**Votre expérience en tant
que **membre assuré****



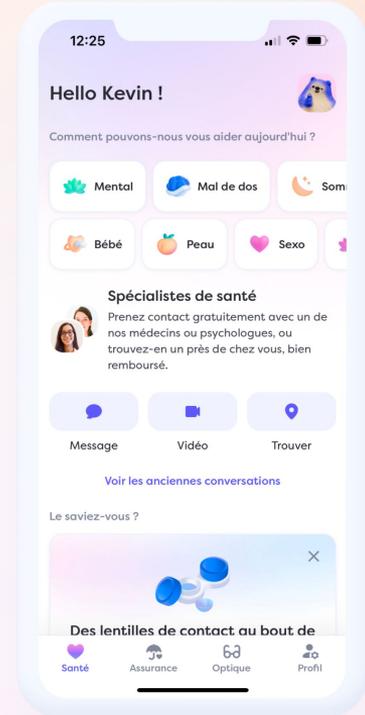
Assurance santé



Alan,
votre **partenaire santé** qui
assure, prévient et accompagne
au quotidien



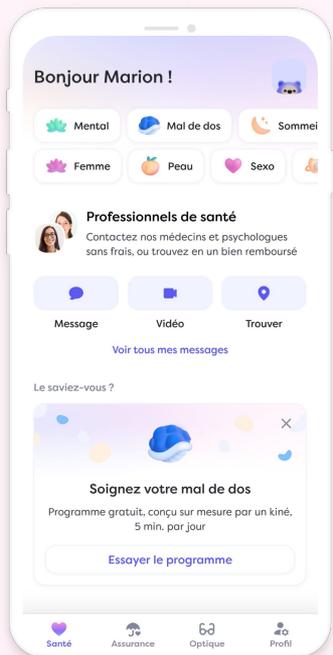
Prévention et accompagnement santé



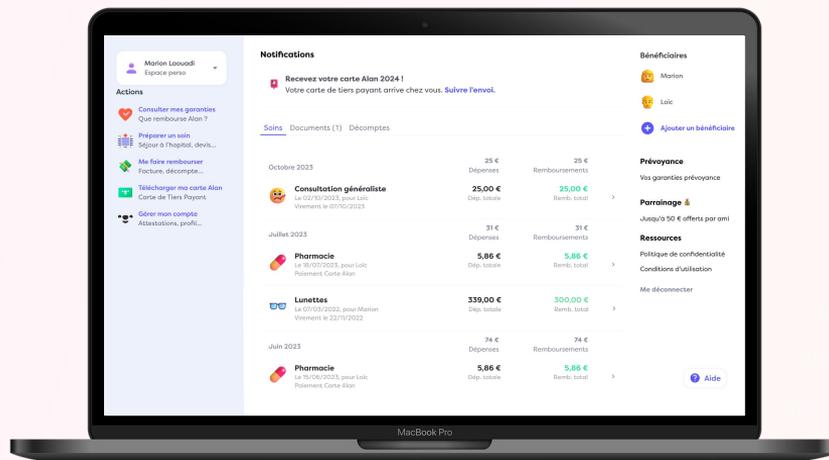
Une expérience accessible à tous, qui s'adapte à vos habitudes



Application mobile



Plateforme web



Processus papier



Une assurance santé **démystifiée** et transparente



Des garanties claires et transparentes

Consultation généraliste

[Vue d'ensemble](#) Conditions

Remboursement maximum (Sécu + Alan)

OPTAM 100 € 400 % de la BRSS

Hors-OPTAM 92 € 400 % de la BRSS

Estimation de remboursement

Trouver un généraliste
A côté de chez vous, bien remboursé

On vous aide

- Qu'est-ce que la BRSS ?
- Comprendre comment votre remboursement est calculé

Des démarches simplifiées

1. Prothèse provisoire - Prothèse dentaire

couronne dentaire transitoire pour une couronne dentoportée tarif lib

47 € remb. 13 € de votre poche

Remboursement & Garanties Alan

Prothèses dentaires et couronnes
400% de la BRSS

Base SS	Garantie Alan	Remb. SS	Remb. Alan
10 €	x 500%	- 7 €	= 40 €

Cette estimation a été calculée avec votre couverture en date du DD/MM/YYYY. Des changements dans votre contrat peuvent changer le montant couvert par Alan.

Remboursement de la Sécu

Base SS	Taux SS	Remb. SS
---------	---------	----------

Des explications pédagogiques

Pourquoi j'ai payé 39 €

Verres simples

Le professionnel de santé Optique Ng a facturé un tarif plus élevé que ce que nous couvrons.

En effet, sur ce soin à 240 €, la base de remboursement de la Sécurité sociale est de 0,10 €. Celle-ci en prend en charge 60,00 %, soit 0,06 €, et votre garantie Alan vous couvre à hauteur de 200,94 €.

Vous payez donc ici la différence entre le prix pratiqué par votre médecin et votre garantie.

Garanties Appliquées

Verres simples et monture
100% Santé
Entièrement remboursé

Hors 100% Santé
380 €, dont 100 € de monture

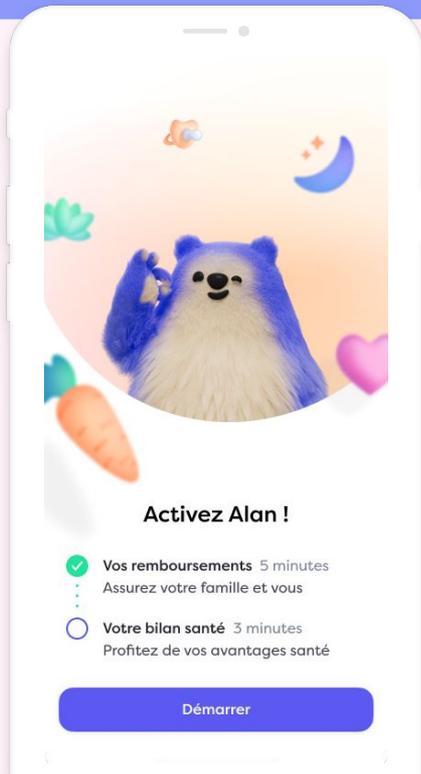
Est-ce que cette page vous semble claire ?

Oui Non

Des processus simplifiés côté agent



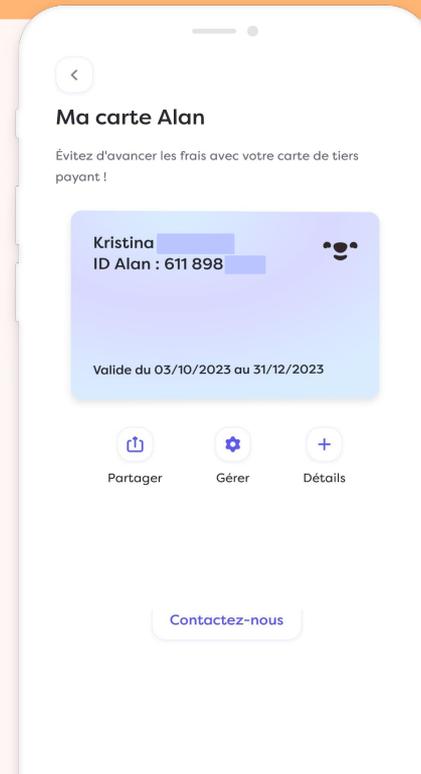
Inscription en moins de 3 minutes



Ajout des ayants droit en quelques clics



Accès direct à la carte de tiers payant



Un service client rapide, multicanal et empathique




5 min
de délai de réponse
médiann via *chat*


95%
taux de
décroché


99%
des devis médicaux
traités sous 5 jours
ouverts


76%
des emails traités
dans la journée ou le
lendemain


90%
de conversations
notées plus de **4/5**



Assurance santé



Alan,
votre **partenaire santé** qui
assure, prévient et accompagne
au quotidien



Prévention et accompagnement santé



Prévention individuelle - Des services de santé et prévention intégrés et innovants, dans votre poche



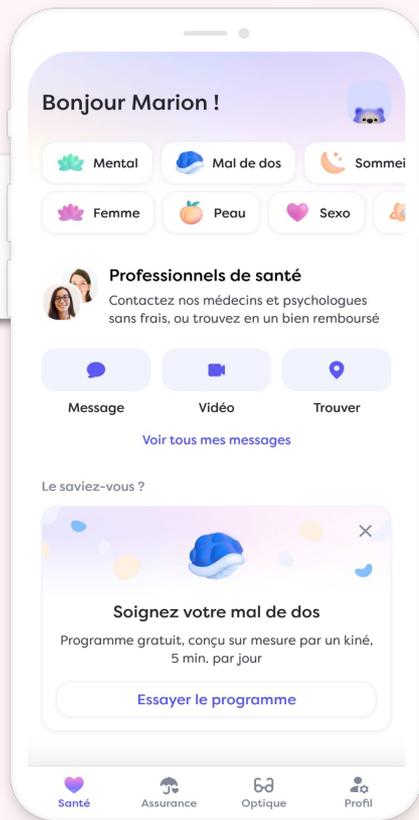
Prévention individuelle - Des services de santé et prévention intégrés et innovants, dans votre poche



Échanger avec des médecins par chat 7j/7

Y compris des spécialistes

50% des membres qui souhaitent consulter n'en ont plus besoin après une conversation



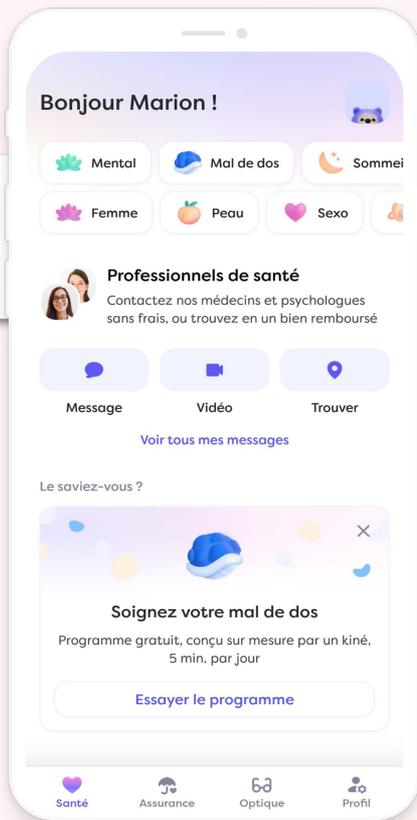
Prévention individuelle - Des services de santé et prévention intégrés et innovants, dans votre poche



Échanger avec des médecins par chat 7j/7

Y compris des spécialistes

50% des membres qui souhaitent consulter n'en ont plus besoin après une conversation



Mettre en place les bons réflexes de santé

Grâce aux espaces santé thématiques et aux programmes personnalisés

25% des membres réservent une consultation avec un physiothérapeute Alan depuis l'espace "Mal de dos"

Prévention individuelle - Des services de santé et prévention intégrés et innovants, dans votre poche



Échanger avec des médecins par chat 7j/7

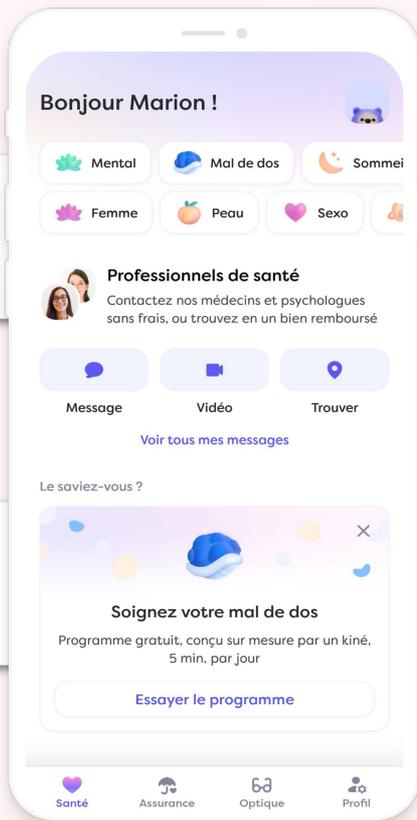
Y compris des spécialistes

50% des membres qui souhaitent consulter n'en ont plus besoin après une conversation

Être guidé afin de passer à l'action

Avec le bilan de prévention

65% des membres échangeant avec un spécialiste Alan le font pour la première fois sur ce sujet.



Mettre en place les bons réflexes de santé

Grâce aux espaces santé thématiques et aux programmes personnalisés

25% des membres réservent une consultation avec un physiothérapeute Alan depuis l'espace "Mal de dos"

Prévention individuelle - Des services de santé et prévention intégrés et innovants, dans votre poche



Échanger avec des médecins par chat 7j/7

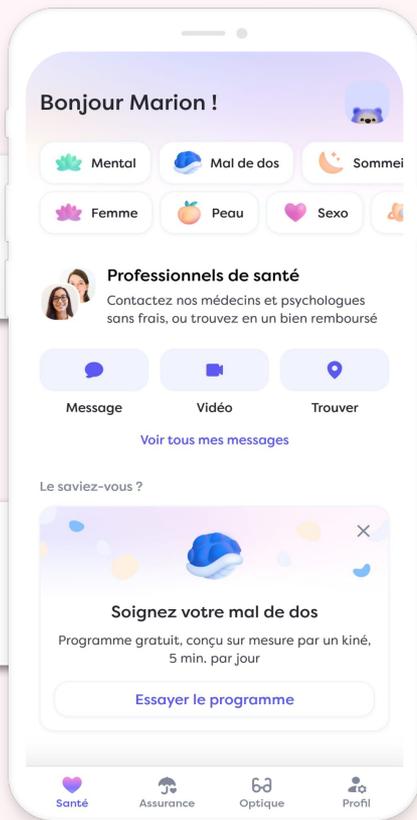
Y compris des spécialistes

50% des membres qui souhaitent consulter n'en ont plus besoin après une conversation

Être guidé afin de passer à l'action

Avec le bilan de prévention

65% des membres échangeant avec un spécialiste Alan le font pour la première fois sur ce sujet.



Mettre en place les bons réflexes de santé

Grâce aux espaces santé thématiques et aux programmes personnalisés

25% des membres réservent une consultation avec un physiothérapeute Alan depuis l'espace "Mal de dos"

Prendre soin de sa santé, au bon moment

Avec les rappels de santé (dentiste, vaccin etc.)

40% des membres activent les notifications de rappels de santé



**Votre transition,
en toute simplicité**



2024

Jun / Juillet 2024 : Premiers webinaires d'information aux agents

 En visio, pour l'ensemble des collaborateurs intéressés

Septembre 2024 :

 En visio, pour l'ensemble des collaborateurs intéressés

Octobre : invitation des agents et période d'affiliation

 Mail initial et  ouverture de la ligne téléphonique dédiée

 Délai d'un mois pour l'affiliation en vue de la confection de paie de janvier.

Date limite : autour du 10 novembre 2024.

Septembre/Octobre/novembre : permanences et nouveaux webinaires dédiés aux agents

 En personne et  en visio

 Transmission des guides de gestion

2025

1er janvier : début de la couverture



Votre transition **en toute simplicité**

1

Vous recevrez une **invitation par email ou par courrier postal de la part d'Alan**

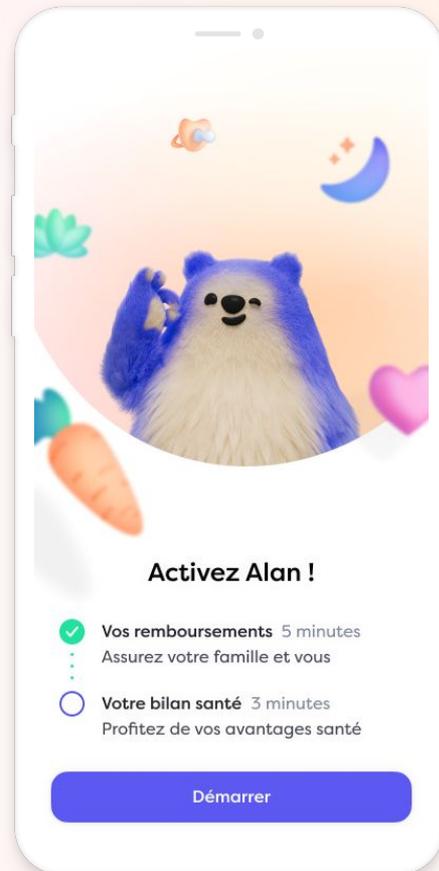
2

Depuis l'**application mobile**, votre **ordinateur** ou via le **kit papier**, **finalisez votre inscription** (ou indiquez votre motif de **dispense**)

3

Il nous faut seulement **2 informations** :

- IBAN** pour recevoir vos remboursements ;
- Adresse postale** pour recevoir votre carte de tiers-payant.





Merci de votre attention !